

## **CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra en **SALLE DES MARIAGES** à SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE le :

**mardi 24 JANVIER 2023  
à 18h00**

La séance du Conseil Municipal sera publique.

### **Ordre du jour :**

- 1- FINANCES – Débat d’Orientation Budgétaire – D.O.B.
- 2- FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE à la Caisse coopérative de l’école du Village.
- 3- FINANCES : Tarification des cimetières.
- 4- INSTITUTION : Modifications des commissions municipales.
- 5- INSTITUTION : Désignation d’un représentant au sein du comité de jumelage avec MAMMOLA.
- 6- INSTITUTION : Désignation d’un représentant au sein du CCAS.
- 7- INSTITUTION : Autorisation générale et permanente de poursuite octroyée au comptable public.
- 8- COMMANDE PUBLIQUE : Adhésion au contrat groupe d’assurance des risques statutaires du CDG38.
- 9- COMMANDE PUBLIQUE : Conventonnement avec le CDG38 pour l’accompagnement sur les dossiers retraite CNRACL.
- 10-RESSOURCES HUMAINES – Créations de postes d’agents vacataires pour les besoins et nécessités du service enfance jeunesse, pour l’année 2023.
- 11- DOMANIALITE : Vente Terrain La Vigne.
- 12-INTERCOMMUNALITE – Rapport annuel du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2021.
- 13- Questions diverses.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments distingués.

à Saint-Clair-du-Rhône,  
le 18 janvier 2023

Le Maire  
Sandrine LECOUTRE